



CONSEIL MUNICIPAL - Compte rendu de la séance du 31 mars 2016 -

Présents : 21 conseillers

Présents : MM. les Conseillers en exercice, à l'exception de : FAILLER Françoise (procuration HENAFF Laëtitia), RENIER Martine (procuration QUENET Isabelle), CHOSSEC Adeline (procuration CREDOU Ronan), TIRILLY Catherine (procuration BIGER Gaëlle), ANDRO Hubert (procuration RIVIERE Yvonne), COQUELIN Olivier (procuration LE BELLEC Valérie).

Madame HENAFF Laëtitia a été élue secrétaire.

Madame LE BELLEC Valérie a été élue secrétaire.

1/ Examen et discussion des comptes d'administration du budget général et des budgets annexes présentés par Monsieur Le Maire et le Trésorier Principal pour l'exercice 2015 :

Budget général :	Fonctionnement :	Dépenses : 2 204 262,48 Recettes : 2 940 231,12
	Investissement :	Dépenses : 608 714,07 Recettes : 1 012 459,56

Budgets annexes :

- Assainissement :	Fonctionnement :	Dépenses : 201 339,01 Recettes : 144 922,17
	Investissement :	Dépenses : 320 155,75 Recettes : 254 236,59

- Restaurant scolaire :

Fonctionnement :	Dépenses : 110 575,75 Recettes : 118 966,93
	Investissements :

2/ Discussion et vote à l'unanimité des taux des contributions directes –fixation des taux pour l'année 2016

- Taxe d'habitation : 15,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,25 %

3/ Délibération portant affectation du résultat d'exploitation des comptes administratifs 2015 :

Budget général :

- En excédent de fonctionnement capitalisé : 800 000,00
- En excédent reporté : 1 698 194,03

Budget assainissement :

- En déficit reporté : - 3 234,43

Budget restaurant scolaire :

- En excédent de fonctionnement capitalisé : 10 000,00
- En excédent reporté : 33 334,95

4/ Discussion et vote à l'unanimité des budgets primitifs pour l'année 2016 (abstentions : LE BELLEC Valérie, COQUELIN Olivier - procuration LE BELLEC Valérie)

Budget général :	Fonctionnement	Dépenses : 4 413 944,03
		Recettes : 4 413 944,03
	Investissement	Dépenses : 3 361 204,56
		Recettes : 3 361 204,56

Budgets annexes :

- Assainissement :	Fonctionnement :	Dépenses : 306 500,00
		Recettes : 306 500,00
	Investissement :	Dépenses : 807 000,00
		Recettes : 807 000,00
- Restaurant scolaire :	Fonctionnement :	Dépenses : 150 184,95
		Recettes : 150 184,95
	Investissement :	Dépenses : 49 823,91
		Recettes : 49 823,91

5/ Délibération approuvant à l'unanimité (abstentions : LE BELLEC Valérie, COQUELIN Olivier - procuration LE BELLEC Valérie) les conventions de partenariat à intervenir entre la commune et Le Malamok en ce qui concerne :

- L'accueil et l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), pendant les petites vacances scolaires (février, Pâques, Toussaint, Noël) et pendant la période scolaire sur les temps d'accueil le mercredi après-midi. La participation prévisionnelle sera de 23 000 € pour les vacances scolaires 2016 et de 10 000 € dédiés aux mercredis
- L'animation d'un A.L.S.H. sur les communes de Guilvinec, Treffiagat et Plomeur pendant l'été 2016. Les trois communes prendront en charge sous forme de subventions, le coût de cette activité selon la répartition prévisionnelle et dans les limites fixées ci-après, comprenant :
 - Une part fixe de 18 000 € versée à la signature de la présente convention ;

- Une part variable, versée en octobre, correspondant au solde de la participation de la commune et définie à partir du budget réalisé et de la fréquentation réelle constatée des enfants originaires de la commune de Plomeur.

6/ Délibération approuvant la demande d'inscription au programme 2016 du SDEF du projet d'amélioration esthétique des lignes aériennes, dans le cadre du programme d'effacement des réseaux aériens H.T.. Le projet porte sur l'aménagement esthétique - rue de Kergorentin et route de Guilvinec et comprend l'effacement des réseaux électriques (B.T.), téléphoniques et d'éclairage public.

Le montant total tel qu'il résulte des estimations est évalué à 283 000 € H.T.. Le financement est assuré par la commune à hauteur de 74 175 € et par le SDEF pour le reste.

7/ Délibération approuvant la convention à intervenir entre la Commune et le SDIS pour la surveillance des plages.

Le service départemental d'incendie et de secours du Finistère propose à la commune de renouveler en 2016 la convention relative à la surveillance des baignades et activités nautiques pendant la saison estivale, par des sapeurs-pompiers volontaires.

La commune remboursera pour les sapeurs-pompiers assurant la prestation :

- Le montant des indemnités versées.
- Les frais généraux supportés par le SDIS 29 (frais de gestion administrative, frais d'assurance, habillement, formation, produits pharmaceutiques), soit 3 084 € par poste de secours.

8/ Délibération approuvant la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour la création d'un giratoire au carrefour des routes de Penmarc'h et de Guilvinec.

Dans le cadre du nouveau dispositif de mise en œuvre du fonds de soutien à l'investissement public local, créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016, le projet de création d'un giratoire au carrefour des routes de Penmarc'h et de Guilvinec peut être éligible au titre du programme « aménagements urbains ».

VU pour être affiché le 5 avril 2016 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Ronan CREDOU